8 - JUIL. 2020





#### COMMUNE DE PLOEMEUR

### Secrétariat général

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES ARRÊTÉS DU MAIRE

# Arrêté n°SG2020 -05- 14 portant délégation de de fonction à

M. Jean-Luc SCIEUX, conseiller municipal délégué

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant que, chaque adjoint au Maire ayant reçu une délégation de fonction, il apparaît nécessaire, pour la souplesse et la rapidité d'administration de la commune, de déléguer des fonctions à certains conseillers municipaux,

### ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonction est donnée à M. Jean-Luc SCIEUX, conseiller municipal délégué, dans le domaine de la vie associative ;

A ce titre, M. Scieux est chargé notamment des relations avec les associations, de la gestion des subventions en concertation avec les adjoints délégués, des événements associatifs tels que le forum des associations, la littorale 56.

Article 2 : Délégation est donnée à M. Jean-Luc SCIEUX, conseiller municipal délégué, à l'effet de signer tout document ou acte relevant des domaines délégués ;

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et transmis à la sous-préfecture de Lorient :

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

1 - JUIL. 2020 Fait à Ploemeur, le

Le Maire

Notifié le 1 - JUIL, 2020

Ronan LOAS

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Lorient, De l'affichage le 8 - JUIL. 2020 Jean-Luc SCIEUX